

Pourquoi faut-il faire une demande d'autorisation d'occupation du domaine public ?

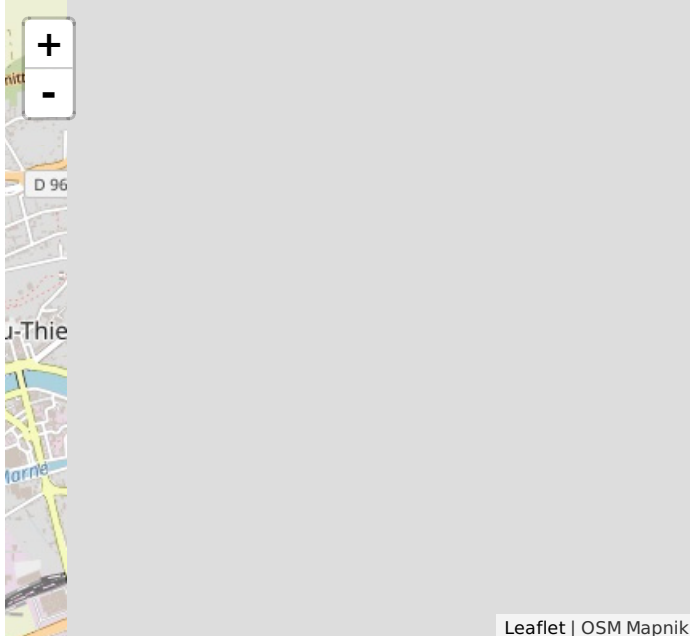
Installation d'une emprise de chantier, d'une benne à gravats ou encore d'un échafaudage, toute occupation du domaine public par un professionnel ou un particulier est soumise à une autorisation du Maire.

La demande doit être envoyée **au moins 15 jours ouvrables avant le début des travaux. Toute demande d'autorisation ne respectant par ce délai ne pourra être délivrée.**

- [Je télécharge le formulaire de demande d'occupation temporaire du domaine public](#)

Coordonnées

Mairie de Château-Thierry
Place de l'Hôtel de Ville
02400
Château-Thierry



Emplacement :
Mairie de Château-Thierry
Place de l'Hôtel de Ville
02400 Château-Thierry

Repères :

La demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public doit être renvoyée par voie postale ou par mail :
Mairie de Château-Thierry - Service Administration Générale

16 Place de l'Hôtel de Ville
02400 Château-Thierry

Mail : reglementation@ville-chateau-thierry.fr

Documents :

[Formulaire autorisation d'occupation du domaine public - format PDF - 206 Ko](#)

Contact :

Renseignements - Ville de Château-Thierry :
Service administration générale
contact@ville-chateau-thierry.fr
reglementation@ville-chateau-thierry.fr
Tél. : 03.23.84.86.86

À lire sur le même sujet :



État-civil

- **Carte nationale d'identité : je prends rendez-vous**
- **Passeport : je prends rendez-vous**
- **Demande d'acte d'état civil**
- Demande de duplicata de livret de famille
- **Déclaration de naissance**
- **Déclaration de décès**
- **Dossier de mariage**
- Reconnaissance anticipée
- **Pacte civil de solidarité (PACS)**
- Attestation de vie commune
- Choix et changement de nom
- Certificat de vie

Lire la suite



J'organise un événement

Tout savoir pour organiser son événement associatif !

Lire la suite



Demande d'intervention technique

Pour toute demande d'intervention technique, la Ville de Château-Thierry met à votre disposition un service en ligne. Ce service vous permet de signaler aux services compétents tout problème technique sur la voie publique. L'objectif : améliorer le confort de vie de tous les Castelthéodoriciens.

- **Demander une intervention technique**
- **Je demande une autorisation d'occupation temporaire du domaine public**
- **Je demande une autorisation de stationnement**

[Lire la suite](#)

Source URL: <https://www.chateau-thierry.fr/article/occupation-du-domaine-public-travaux>